

ABONNEMENTS.

UN AN. Canada \$3.00 Etats-Unis (en or) 3.50 (payable d'avance.) SIX MOIS. Canada \$1.50 Etats-Unis 1.75 (payable d'avance.)

LE FRANCO-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne, par jour \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

LIBÉRALISME.

(Suite.)

IX.

L'INFLUENCE INDUE DU CLERGÉ.

De nos jours, nous, Canadiens-Français, fils de martyrs et de héros catholiques; nous qui devons à la bénigne influence du clergé la jouissance de nos libertés et de nos franchises; la reconnaissance par la mère-patrie de tous nos droits civils, politiques et religieux; notre existence comme peuple enfin, nous en sommes rendus à voir des nôtres, combattre l'influence religieuse du prêtre en politique, et cela, sous prétexte que cette influence est indue, c'est-à-dire inconvenante, déplacée, illicite et pourtant condamnable.

Les raisons que l'on allègue pour combattre cette influence, se résument en ces quelques mots: "Le prêtre, comme ministre et dispensateur de la parole évangélique, outrepassa ses droits et méconnaît ses devoirs, dans l'exercice de ses saintes fonctions." On trouve qu'il prêche hors de propos; qu'il fait retentir certaines vérités du haut de la chaire en temps inopportun; qu'il intimide par là les consciences, et donne aux fidèles une direction fautive en matière politique, direction qui ne saurait être obligatoire et qui devient même vexatoire.

Nous avons déjà signalé ce mal dans l'un des chapitres qui précèdent, mais cela ne suffit point. Pour le combattre avec efficacité, il est nécessaire de développer et de compléter ce que nous avons dit.

Que voyons-nous d'abord actuellement à la tête de ceux qui détournent le sens de la loi pour persécuter le clergé au nom de l'influence indue? Nous voyons, comme on l'écrivait au Canadien en avril dernier, "un homme qui doit au clergé ce qu'il est socialement. C'est du clergé que cet homme tient sa place de professeur dans une institution entièrement sous le contrôle de l'épiscopat; c'est le clergé qui un jour lui a procuré la facilité d'aller se perfectionner en Europe; c'est dans le clergé qu'il compte aujourd'hui, par alliance, des parents qui ne lui veulent certainement aucun mal, et dont il n'a reçu, au contraire, que des preuves de bon vouloir; bref, c'est du clergé qu'il a subi la plus salutaire et la plus bénigne influence, et alors comment expliquer qu'un tel homme soit du nombre de ces pervers qui attaquent le clergé, veulent le bannir de la politique et tentent de le reléguer, de le confiner au fond de la sacristie?" Mystère de la malice ou de la sottise humaine!

Le grand principe sur lequel ce Monsieur et ses nombreux adhérents s'appuient pour qualifier d'indue l'influence qu'exerce le prêtre sur ses administrés, par ses prédications, en temps de lutte électorale principalement, c'est que la politique est un terrain neutre, essentiellement indépendant, où les croyances religieuses ne peuvent être mises en cause et n'ont point d'intérêts en jeu par conséquent; où les règles de la morale chrétienne n'ont pas et ne sauraient avoir d'application.

Ce principe est faux et pernicieux; à un moment de réflexion nous en convaincra. Si les actes politiques sont des actes humains, c'est-à-dire s'ils procèdent de l'intelligence et de la volonté; s'ils ont de plus une grande importance, soit qu'on les considère dans leur objet et dans leur fin, soit qu'on en pèse toutes les conséquences, ils doivent être sous le contrôle de la volonté divine, comme tous les autres actes humains. L'homme, qui agit dans la vie politique, agit dans une vie qui a ses principes, ses règles et ses devoirs, puisque la politique a pour but de procurer le bien-être, la paix et la sécurité des Etats, et que Dieu veut ce bien-être, cette paix et cette sécurité comme moyens de sanctification pour ses élus. Omnia propter electos.

Ils nient cependant cette vérité les hommes qui refusent à la religion le droit de mettre le pied sur le terrain politique, et, contradiction flagrante! ces mêmes hommes, à propos de la conduite politique de leurs adversaires, orient sans cesse à la malhonnêteté, à la corruption, à l'hypocrisie, au scandale, à la fraude et à la rapine. Pour crier ainsi, sur quoi s'appuient-ils, eux qui ne veulent pas de religion en politique, si ce n'est peut-être dans quelques cas exceptionnels, ce qui revient à dire jamais, pratiquement parlant? On est bien embarrassé de le dire. Les méfaits qu'ils prétendent signaler et pour lesquels ils demandent répression, tant ils semblent les avoir en horreur, supposent des dogmes et une morale, et ces dogmes et cette morale ne peuvent être d'invention humaine. La raison est impuissante à les fabriquer, à leur imprimer surtout le moindre cachet d'autorité: les lois, que l'homme voudrait s'imposer à lui-même, ne sont pas susceptibles de produire d'obligation. Ne voulant pas de religion en politique, ils en bannissent par là même l'œil qui permet de distinguer entre le bien et le mal, le juste et l'injuste; l'autorité qui commande de s'attacher à l'un et de fuir l'autre ou de rompre avec lui. Ils sont donc souverainement ridicules et surtout souverainement pervers de tant s'exclamer sur le compte de leurs adversaires et de qualifier leurs actes de mauvais. S'ils étaient conséquents et de bonne foi, ils admettraient qu'il n'y a ni bien ni mal en politique, et que leurs adversaires, aussi estimables qu'eux-mêmes, sont exempts de tout blâme dans leurs actes, quoiqu'ils fassent.

S'ils persistent à soutenir qu'en politique, il y a des actes blâmables et coupables, il faut de toute nécessité qu'ils reconnaissent des dogmes et une morale existant indépendamment de leur raison, et, par suite, strictement obligatoires. Or, comme il n'y a ni dogmes ni morale sans religion, ils doivent de plus reconnaître que la religion a sa place en politique aussi bien que partout ailleurs. Et comment pourra-t-elle y jouer le rôle qui lui appartient, si ce n'est pas la manière de ceux qu'ils ont entrepris d'éliminer en les accusant d'exercer une influence indue?

Nulle part, dans les enseignements divins, nous ne trouvons que la volonté de l'homme soit affranchie de toute loi ou qu'elle soit à elle-même sa propre loi, lorsqu'elle se meut dans le domaine des affaires publiques. Loin de là, Dieu veut, au contraire, que cette volonté lui reste parfaitement soumise, et il avertit les hommes publics qu'il leur demandera un compte sévère de leurs actes politiques. "Prêtez l'oreille, nous dit l'auteur du livre de la Sagesse, prêtez l'oreille vous qui gouvernez les peuples..... Considez que vous avez reçu cette puissance du Seigneur et cette

domination du Très-haut, qui interrogera vos œuvres, et qui soulèvera le fond de vos pensées, parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas jugé équitablement, que vous n'avez point gardé la loi de la justice et que vous n'avez point marché selon la volonté de Dieu. Il se fera voir à vous d'une manière effroyable et en peu de temps, parce que ceux qui sont établis pour gouverner les autres seront jugés avec extrême rigueur."

D'après ces paroles, qui n'ont besoin ni d'explications ni de commentaires, pour être comprises, les hommes auront à répondre au tribunal de Dieu de leurs actes politiques aussi bien que des actes de leur vie privée, c'est-à-dire que Dieu les jugera non-seulement comme simples particuliers, mais aussi comme hommes publics et gouvernants, et à ce titre ils subiront un jugement très-rigoureux à cause de grandes et nombreuses conséquences de leurs actes. Dieu, qui est la justice même, n'interrogerait pas avec sévérité les œuvres politiques, si elles ne devaient pas être conformes à des lois qu'il a portées. Or, ces lois qu'il a portées pour régir et diriger la politique, il en a confié le dépôt à son Eglise, et c'est elle aussi, et elle seule, qu'il a chargée de les interpréter et de les faire exécuter. Il suit de là qu'à elle seule appartient le droit de déclarer quel est le sens de ces lois, quand et comment elles doivent être appliquées. Tout cela est clair, évident comme deux et deux font quatre.

Quand donc l'Eglise, qui parle par la bouche de ses pasteurs, intervient en politique, c'est qu'elle a droit d'intervenir. Etant continuellement éclairée et dirigée par l'Esprit Saint, elle ne peut aussi intervenir qu'en temps opportun. De même, quand elle blâme et condamne, c'est qu'on s'écarte de la vérité et de la justice, et lorsqu'elle donne une direction, c'est que la voie qu'elle indique est la seule à suivre pour rester dans le devoir.

D'où il faut conclure que les politiques, qui déclarent la guerre aux pasteurs en les accusant d'empêcher sur leur domaine par ce que ces derniers prêchent des vérités qui les touchent, sont des hommes qui ne peuvent plus mal inspirés; ils font un travail vraiment impie. Ils méconnaissent par là les droits du Souverain Législateur, et ils leur substituent les droits de l'homme. Ils s'efforcent de faire tomber ses lois dans l'oubli ou dans le mépris, afin de n'être point gênés dans leurs ébats par l'obligation de les observer. Qu'ils s'en rendent compte ou non, ils travaillent ainsi à amener la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire à chasser Dieu de la politique et à professer librement l'athéisme sur ce terrain. La légèreté de leur esprit, l'ignorance ou la sottise peut les rendre moins criminels que ne l'est leur erreur; mais cette erreur, tout en étant professée par des hommes qui n'en comprennent pas la profonde malice, ne laisse pas d'exercer les plus funestes ravages, car l'erreur, même accueillie de bonne foi, tue tout comme le poison pris par mégarde.

Les libéraux, qui persécutent le prêtre au nom de l'influence indue, réclameront peut-être ici, se prétendant calomniés. Ils objecteront qu'ils veulent bien de la religion en politique, mais non pas du prêtre abusant de son ministère en faveur de tel ou tel parti. Se dispenser de cette façon ne fait que mettre en relief une autre ruse de l'impie. Que signifie, en effet, cette manière de justification? Elle signifie que les pasteurs de l'Eglise et l'Eglise

elle-même n'ont pas le droit d'enseigner toute vérité aux fidèles, mais que c'est à ces derniers qu'il appartient d'indiquer aux pasteurs les vérités à traiter devant eux et la manière de les traiter. D'après ce système, les pasteurs et les évêques ne sont autorisés à ne prêcher que ce qui ne gênera pas, ne contrariera pas, ne choquera pas leurs auditeurs; s'ils se permettent de franchir ces limites, il y aura abus de leur part et l'autorité séculière pourra sévir contre eux. En face d'un pareil délire, on croit se retrouver au temps de Julien l'Apostat.

Ces messieurs ont beau dire et protester, ils rejettent l'autorité religieuse enseignante. Ils ne veulent du ministère de la prédication que pour la forme, puisqu'ils le soumettent au contrôle du pouvoir civil, qui ne manquera jamais de décréter qu'il y a abus s'il ne reprend de ses écarts. L'Eglise est ainsi absorbée par l'Etat et disparaît en tant que telle; l'Etat seul reste, exerçant à la fois la double autorité civile et religieuse.

Donc, combattre l'influence du prêtre en politique, de quelque manière qu'on s'y prenne pour justifier ce procédé, est un acte de libéralisme impie, et de tous les actes qui en procèdent, il est de la pire espèce. Gambetta, qui flaire si bien toutes les grosses impiétés, n'a pas laissé passer celle-là sans la gratifier d'une cordiale hospitalité. A l'exemple de nos libéraux-canadiens, il déclare la guerre au clergé français donnant des instructions aux fidèles sur la politique et leurs devoirs à remplir en temps d'élection; il juge que les pasteurs exercent alors une influence insolite.

Ce fait vient heurter d'une manière un peu brutale les thèses de nos libéraux, qui depuis si longtemps s'enrouent à nous répéter qu'ils n'ont rien de commun avec les libéraux d'Europe. S'ils veulent réfléchir un peu, ils comprendront qu'elle se vérifie toujours cette parole de la Sainte Ecriture: *L'iniquité s'est mentie à elle-même.*

Si un prêtre, ce qui est possible, s'abandonne à quelques écarts dans la chaire, l'autorité civile n'a pas compétence pour les réprimer. Qu'on se borne alors à dénoncer le coupable à son supérieur ecclésiastique, qui est le seul autorisé à prendre connaissance de ces sortes de cas et à les juger. Si c'est un évêque qui se trompe, que l'on porte plainte à Rome, et Rome ne manquera pas d'opposer une barrière au mal. Telle est la ligne de conduite à suivre, si l'on veut être dans l'ordre. On ne se fait pas scrupule de s'en écarter cependant et la raison en est toute simple. Comme on accuse avec ce par passion, à tort et à travers, poussé que l'on est par affection pour l'erreur ou par amour du mal, il est nécessaire que l'on agisse sans tenir compte d'aucune loi. L'erreur et le mal sont le désordre par essence; ils cesseraient d'être ce qu'ils sont s'ils pouvaient être disciplinés et soumis à une règle quelconque.

Nous le répétons donc encore une fois comme conclusion de tout ce chapitre: les hommes qui s'ingénient à restreindre la liberté de la parole évangélique à propos de politique et d'élections, professent le libéralisme impie dans l'une de ses plus brutales manifestations. Ils veulent la sécularisation de la politique, l'athéisme légal, la ruine de l'autorité spirituelle de l'Eglise et le despotisme de l'Etat, qui devient omnipotent par l'absorption de tous les pouvoirs.

LUIGI.

(A continuer.)

La France à Philadelphie.

L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS.

Les envois de nos artistes français sont depuis quelque temps déjà arrivés à Philadelphie, et en attendant l'achèvement du Memorial Hall, ils ont été momentanément déposés dans un compartiment spécial, à l'abri de l'humidité et de tous les accidents qui pourraient les endommager. Le nombre des tableaux qui ont été acceptés et envoyés par la commission française est de 680. Voici par ordre alphabétique, le nom des principaux peintres exposants:

- MM. Adam—Antigan—Barron—Barrias—E. Bellanger fils—Benouville—Bucher—Brost—Emile Breton Brilleloin—Brunthouard—Chs. Bresson—Bartholdi—Beaucé—G. Berger—Caillias—Pierre Carrier Belleuse—Chailieux J. Charrier—Collet—F. Cormon—Emile Coster—Courdonan—Al. de Carzon—Castiglione—C. Comte—Carolus Duran—Félix Clément—Carl Daubigny—De Coninck—Armand Dumaresq—Victor Dupré—Rtzez—Fèvre Duffer—Eugène Goyen—Feyen-Perrin—Théophile Gide—Glaize—Pinel de Grandehamp—Th. Guclin—Gigoux—Hillemaecher—Harpignies—Clodius Jaexuant—Em. Jadin—Jabbé Duval—Jundt—Cuvasségné—Isabelle—Landolle—Luminais—Lallis—Armand Leloux—Léon Legar—La Rochenoire—Montfais—Ed. Morin—Henri Motte—Mouillon—Madame Maraton—Jules Mazure—Montkinal Poncet—Réné Prineoteau—Léon Perrot—Protais—Ropbet—Ed. Sain—Saintain—Sebron—Ségé—Scheneck—Culman—Alex. Véron—Yvon.

La commission française a cru devoir établir entre les œuvres reçues quatre catégories, suivant la valeur artistique des envois. La plupart des tableaux envoyés par nos artistes ont déjà été exposés au dernier Salon de Paris. Il en est bien peu qui soient nouveaux, une dizaine tout au

plus: le plus important est un Portrait de Washington, par Princoeau.

Parmi les œuvres qui sont classées dans la première catégorie, on remarque trois tableaux charmants par M. Antigan: Une jeune fille portant des fruits, la petite fille du Harem et Une épouse; la Scène de l'Inquisition, de M. Adam, qui la gravure a rendue populaire; quatre paysages de Bellet; la Fête de la Madone, de M. Célestin Blanc; la Cour de la grande mosquée; un Kief sur la route de Kerasunde, de M. Fabien Brest; le Petit mangeur de pastèques, de M. Chaillou, dont un autre tableau, l'Assistance publique, est classé dans la deuxième catégorie. M. Alfred de Courzon a envoyé trois belles toiles: Matin, une Sérénade, la Rude de Tonton.

MM. Armand Leloux, P. Comte, Alphonse Landolle, Hillemaecher, Feyen-Perrin, n'ont pas été moins bien partagés. Ce dernier a à lui seul quatre tableaux. Fairmount Park, entre autres, une toile déjà ancienne et bien connue; La leçon d'Anatomie de Velpeau. Saintin a envoyé trois perles du nouveau Salon: Pomme d'Api, le Solitaire et la Blanchisseuse de fin. Sebron, bien connu en Amérique, est représenté par ses Chutes du Niagara, une vue de Broadway et une noce Juive à Tanager.

L'école paysagiste est bien représentée, plusieurs toiles de M. Carl Daubigny, fort belles; la Fin de la moisson, de M. Davor, du Salon de 1874; la Croizette de Vannes, de M. Courdonan; deux charmantes études de M. Guillon, Après la pluie et les premières feuilles d'automne, un Grosjeillier très beau, deux toiles nouvelles de M. Scheneck, Fleurs et bruyères et Flocons de neige; et un tableau des plus originaux de M. Alfred Méry, un Cerisier en fleur.

Les tableaux de genre sont en très grand nombre. M. Monginot a envoyé ses Amis de la maison, M. Notorman, un Tribunal et une Salle de vente, qui auront certaine-

ment un grand succès; M. Protais, ses Gardes françaises et la Mare d'Auteuil, du Salon de 1875; M. Bapst, la Marée en Alsace; M. Ropbet, une toile très originale, la Négresse et le Héron et le Page au Cusque; M. Hanoteau, la Femme et la Poule; M. J. Chevrier, Souris chez un antiquaire et Stalle gothique; et Mme. Collette, trois tableaux placés dans la première catégorie, dont une Descente de chemin de fer, Poncet envoie son Couronnement d'Ariane par Bacchus; Th. Guclin, deux marines; Jundt, deux sujets alsaciens; deux tableaux de fleurs très réussis.

Presque tous les tableaux se rattachant à l'Amérique d'une manière ou d'une autre, que l'on a vus aux derniers Salons, seront exposés à Philadelphie; nous citerons entre autres: la Déclaration de l'Indépendance et la reddition de Yorktown, d'Armand Dumaresq; le Château d'Hudson Love, de L. Castiglione; l'Ancienne et la Nouvelle Californie, de M. Bartholdi.

Comme tableaux d'histoire ou de grandes dimensions, il n'y aura guère que le portrait de Washington, du Princoeau; le portrait équestre de Mlle Croizette, de M. Carolus Duran; le roi Morvan, des Gaulois et leur butin, de Luminais; la Respha, de M. Becker.

La section de sculpture comprend environ cent œuvres, dont les principales sont: La préresse d'Isis, de M. Ch. Cordier; le Satyre, de H. Moulin; la Brodeuse, de Dalou; l'Education de Bacchus, de Doubienare; Un groupe de chasse, de Mène; parmi les sculpteurs nous citerons encore Bartholdi, Barryas, Jules Blanchard, Mae Bertaux, Aug. Cain, Jules Cambaux, Ch. trousse, Etex, Girard, Moreau Vaurier, Itasse, M. le comte de Gobineau, ministre de France à Stockholm, qui a envoyé trois bustes ou médaillons.

L'exposition française comprend encore 61 gravures et dessins, et dans la section d'architecture, cinq grands projets de con-

struction d'édifices ou de restauration de monuments antiques.

LA LIBRAIRIE.

La librairie française a tenu à prouver aux Américains qu'elle continue à soutenir dignement son antique et légitime réputation.

Le Cercle de la librairie de Paris a envoyé une exposition collective qui offrira aux visiteurs les spécimens les plus variés et les plus remarquables des produits de la typographie en France. La bibliothèque monumentale, construite par M. Chamouillet, sur les dessins de M. Rossignoux, et qui occupera une paroi entière d'un vaste salon, contiendra seize cents volumes de tous genres, édités par les premières maisons de Paris.

La librairie de luxe, d'art, d'architecture, de sciences, la librairie classique, la librairie littéraire seront représentées par les plus remarquables ouvrages parus dans ces dernières années. Ainsi, nous citerons: l'Ornement polychrome, le XVIIIe siècle, le Moyen âge, le Renaissance, du bibliophile Jacob; la Ste. Cécile, Jésus-Christ, la Jeanne d'Arc, de M. Wallon, édités par MM. Firmin, Didot et Cie; l'Histoire des Croisades, de Michaud, illustrée par Gustave Doré; l'Encyclopédie des arts plastiques, par Demming; les Merveilles de la science et de l'industrie, publiés par MM. Furne, Jouvet et Cie; la Rome souterraine, de la librairie Didier; les grandes publications artistiques de la maison Baudry et Cie; l'Architecture moderne de Baequi; l'Art architectural et les Titulaires, de Rouillé; le Temple de Jérusalem et la Syrie Occidentale, de M. de Vogué; celles de la maison Morel; les Arts arabes; l'Ornement russe, les Peintures murales de Notre-Dame de Paris, l'Architecture romaine; dans le même genre, l'Histoire des peintres et des sculpteurs, de M. Charles Blanc, publiée par la maison Renouard; la Flore ornementale, de M. Ruprich-Robert; l'Architecture lombarde, de Dastin, édités par MM. Dunod et Cie.

Comme ouvrages scientifiques il y aura: l'Anatomie, de Sapey; l'Atlas des vaisseaux lymphatiques, du même auteur; la Pathologie, de Jacoud (Arien Delahaye); les Mémoires d'Anthropologie, de Broca (Rainwald); les Œuvres complètes de Lagrange, les Annales de l'Observatoire (Gauthier-Villars); l'Anatomie, de Paulet; les lois de la Genèse, de Campana (Masson).

La maison Mame, de Tours, a envoyé ses livres d'heures, des chefs-d'œuvres typographiques, la Bible de Gustave Doré, la Chanson de Roland, la Touraine, de l'abbé Bourassié, et sa collection magnifique des Classiques français, illustrés par Foulquier.

Dans le salon spécial de la librairie française auront lieu des expositions particulières, au nombre de onze, faites par MM. Baudry, Bouasse-Lebel, Charpentier, Delagrave, Ducher et Cie, Dunod, Gauthier-Villars, Jouaoust, Veuve Morel et Cie, Rotschild et Hachette et Cie. Ces derniers auront à eux seuls un bibliothécaire aussi vaste que celle du Cercle de la Librairie et qui lui fera pendant.

Les papiers, les caractères, les encres, les clichés, enfin tout ce qui concerne les arts graphiques, auront une installation particulière.

(A continuer.)

AUX CULTIVATEURS.

De la carrière de l'agriculture; du cultivateur, de sa condition peu aisée, de sa tendance à s'y soustraire; des moyens de l'y attacher par l'instruction et le bien-être, et de l'enseignement agricole qui lui conviendrait.

Emmieller le vase au malade pour lui faire avaler un breuvage amer, mais salutaire, tel est le procédé des habiles praticiens dans l'art de guérir.

Et qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour pour donner au cultivateur l'instruction qui lui manque?

Rien! évidemment rien dont il puisse tirer parti.

Et ce n'est certes pas que la science agricole n'ait fait, de nos jours, de remarquables progrès, ni qu'elle cherche à réserver pour elle l'utilité de ses découvertes. Les livres qu'elle publie, au contraire, en manifestant son habileté, divulguent si hautement ses moyens, et se sont tellement multipliés, qu'il n'est plus, ce semble, permis à personne aujourd'hui de rien ignorer sur cette matière.

Mais ouvrez ces livres, lecteurs de bonne foi, jugez vous-même si le langage de la science agronomique peut être compris du cultivateur.

Pourquoi donc reprocher à celui-ci son ignorance? Comme si c'était pour l'homme un devoir de maître savant; comme s'il était plus facile au cultivateur de se faire savant, qu'un savant de se faire cultivateur.

Oh! sans doute, cette ignorance n'est que trop réelle; sans doute encore, il pourrait faire plus, beaucoup plus qu'il ne fait!

Mais vous qui savez si bien comment il le pourrait, dites-lui donc, si vous voulez qu'il y parvienne, et dites-lui de manière à ce qu'il puisse vous comprendre et ne rien perdre de vos bons avis. Faites quelque peu descendre de sa hauteur votre enseignement élémentaire; choisissez vos expressions, mais n'employez que les plus simples, les plus faciles à comprendre, comme si vous parliez à un enfant. Ayez surtout le soin de bien définir les termes de la science, d'en donner la signification la plus claire, la plus simple possible. Faites en sorte que rien, dans votre livre, n'arrête votre lecteur, et des millions de cultivateurs, des millions de propriétaires oseront aborder l'instruction agricole, s'imposer l'étude de l'agriculture.

Oh ! si vous saviez tout ce que les campagnes vous prodigeraient d'action de grâces, pour un petit livre de ce genre qu'elles sollicitent en vain depuis tant d'années, vous ne crairiez pas de faire pénétrer quelques rayons de lumière jusque sous le toit du cultivateur, vous préféreriez les bénéfices du pauvre à l'admiration du riche. Et votre gloire, toute modeste d'abord, ne laisserait pas de grandir et de jeter plus tard un vif éclat aux yeux des générations reconnaissantes que vous auriez ainsi éclairées.

Qu'il soit donc ainsi le plus tôt possible ! Tels sont mes vœux les plus ardents.

Mais, n'attendant cette bonne œuvre, que personne ne s'offense si tout autre qu'un savant ose tenter ce que celui-ci craint d'entreprendre, et qu'il soit permis au Lazare de faire part à ses amis des miettes qu'il a ramassées sous la table du riche.

Je me dévouerai donc, et, quoi qu'il arrive, je porterai seul la peine de ma témérité, qui va bien plus loin encore, je ne crains pas de l'avouer.

Prenant, en effet, en grande considération la condition du cultivateur, trop peu envié aujourd'hui, j'essayerai de le révéler à ses yeux, afin qu'il ose se placer lui-même au rang qu'il lui est dû dans l'échelle sociale, à raison de l'importance, de l'utilité incontestable de ses travaux ; de la résignation qu'il y apporte chaque jour, malgré ses disgrâces, malgré ses revers ; de la modération, de la patience dont il s'est fait une habitude ; de la charité même qu'il pratique, tout pauvre qu'il est. Vertus d'autant plus méritoires chez lui qu'elles y recherchent peu l'éclat, qu'elles y naissent, y vivent et s'y propagent dans la plus modeste obscurité.

Tel est l'homme qui me semble digne, à tous ces titres, d'occuper quelque peu l'attention publique ; d'avoir part aux lumières de la civilisation ; à tous les avantages dont elles deviennent la source pour tous ceux qui peuvent en être éclairés.

Je persiste donc à la pousser dans sa voie, à l'encourager à y marcher sans crainte ; et je m'adresse à son bon sens pour lui faire comprendre que l'instruction rendra son travail moins rude, moins pénible qu'il ne l'est, et surtout bien plus productif qu'il l'ait jamais été.

Faut-il aussi dévoiler toute ma pensée, mettre à nu toutes mes appréhensions pour l'avenir de nos propriétés rurales ?

Effrayé, je l'avoue, de ces sollicitations empressées, de cet embauchage contagieux que se permettent chaque jour, pour attirer à elles les cultivateurs, les fabriques, les usines, l'exploitation de la vapeur, toutes les industries nouvelles ; plus meurtrières pour lui que le recrutement de l'armée qui nous en rend un grand nombre, quand l'industrie n'en rend aucun, j'ai senti le besoin pressant de déjouer ces manœuvres, de prévoir ces émigrations si fatales à l'intérêt, à la population de nos campagnes. Non pas que l'industrie soit à mes yeux l'ennemie de l'agriculture, aux produits de laquelle, au contraire elle procure des débouchés ; mais en ce qu'elle lui nuit en élevant ses salaires au-dessus du taux que l'agriculture peut payer aux cultivateurs.

La crainte de voir tant d'hommes utiles, dont il m'a semblé qu'on s'occupe trop peu, désertir nos champs, où la plupart d'entre eux n'ont guère trouvé jusqu'à ce jour que l'humiliation et la misère, pour passer à l'industrie, plus habile à flatter leurs goûts, à séduire leur vanité qu'à leur assurer du pain pour toute leur vie, comme le fait l'agriculture, qui, du moins, ne les en laisse jamais manquer ; l'espérance, le désir surtout de les conserver à cette mère nourrice dont ils sont pour nous l'unique soutien, ont fait taire les répugnances de mon incapacité.

J'essaye donc de leur faire envisager leur profession plus favorablement qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Je voudrais en faire, à leurs yeux, disparaître les dégoûts dont elle leur semble abreuvée ; la leur montrer telle que je la vois, impatiente de s'établir dans nos campagnes avec le bien-être qui la suit partout en ce moment.

Je cherche les moyens les plus prompts, les plus faciles de les disposer, de les préparer à s'instruire, à s'éclairer pour la rendre à la fois, pour eux, et plus productive et plus honorable.

Et comme je ne saurais leur donner seul, je l'avoue de nouveau, cette instruction et ces encouragements dont ils ont besoin pour parvenir à leurs fins, je provoque sur le danger qui menace nos campagnes l'attention des hommes capables, et j'appelle au secours comme un impotent crie au feu ! quand il voit de près un incendie !

En attendant ce secours, l'ouvrage qui suit a pour but de donner aux jeunes cultivateurs, aux propriétaires eux-mêmes, ces premières notions d'instruction agricole dont ils sont à peu près tous généralement dépourvus ; de leur faire comprendre la signification des termes scientifiques employés dans les livres d'agriculture, de les leur rendre intelligible et quelque peu

familier le langage de la science agricole.

Le langage de la science en général est sans doute très-net, très-clair, très-précis ; il dit juste tout ce qu'il faut dire, rien de plus, rien de moins ; aussi les savants s'entendent-ils parfaitement entre eux.

Mais nul autre qu'eux ne les entend.

Pour les comprendre quelque peu, on est obligé d'apprendre leur langue, d'ailleurs peu gracieuse, peu attrayante pour le monde, qui ne peut se passer d'interprètes, et qui veut surtout des hochets à tout prix.

Le monde est vieux, dit-on ; je le crois cependant il le faut amuser encore comme un enfant.

Croyons-en La Fontaine, amusons s'il se peut, nos jeunes lecteurs ; cherchons à leur plaire, à captiver leur attention. Et de même qu'on ne nourrit point de viande de bœuf un enfant à la mamelle, n'offrons à leur intelligence naissante qu'un aliment quelque peu substantiel sans doute, mais léger, agréable, attrayant, capable de flatter ses goûts, de s'introduire facilement dans ses organes ; et, laissant aux grands esprits l'alimentation intellectuelle du monde fait, du monde viril, offrons humblement aux enfants de nos campagnes le lait de la science agricole, mais délayé, préparé, sucré, tout autant du moins qu'il nous est permis et en même temps donné de le faire.

Et si, par un de ces hasards que la Providence amène à son gré, ce livre, échappé des mains d'un jeune cultivateur, passait sous les yeux d'un propriétaire ami du progrès, qui sait si, après l'avoir lu avec attention, ce lecteur inspiré ne partagerait pas mes convictions, s'il n'esayerait pas d'appliquer à ses propriétés rurales les moyens qui s'y trouvent indiqués pour en améliorer l'exploitation.

Et si le succès répondait à son attente, que faudrait-il de plus alors pour lui donner des imitateurs, pour faire naître et se propager au loin en peu de temps une émotion générale ?

Et le progrès allant toujours croissant, l'aisance, le contentement tarderaient-ils à s'établir dans nos campagnes ? Et les cultivateurs satisfaits, loin de songer à l'expatriation en quelque sorte, comme le font plusieurs d'entre eux, ne s'estimeraient-ils pas heureux, au contraire, de vieillir sur le sol qui les a vus naître ?

N'aimeraient-ils pas surtout, après y avoir longtemps et paisiblement vécu, à y laisser reposer leurs os sous la garde pieuse de la famille, dans le voisinage de leur bœreau ?

LE FRANC-PARLEUR

Vendredi, le 12 Mai, 1876.

Avis de l'Administration.

Ceux de nos abonnés qui changent de résidence au 1er Mai, feront bien de nous en avertir quelques jours d'avance, s'ils ne veulent pas subir aucun retard dans l'envoi du journal.

Le Rédacteur de la "Gazette de Sorel."

Il ne fait pas bon, paraît-il, de toucher à ce triste personnage.

D'un tempérament bilieux à l'excès, la plus légère contrariété l'échauffe et l'enflamme au point de ne plus savoir ce qu'il dit, de ne plus comprendre ce qu'il écrit.

Des malins qui le connaissent à fond soutiennent qu'en agissant de la sorte il ne sort guère de son état normal. Des personnes plus charitables excusent ses écarts de plume, en prétendant que le mal est incurable, l'infirmité lui venant de naissance.

Nous croyons que la prétention des uns et l'excuse des autres se valent et se conviennent.

Et nous n'en voulons d'autre preuve que sa dernière colère d'enfant mal élevé à notre égard, en lisant notre article sur sa fameuse Union Commerciale qui ne peut tout au plus que servir d'en-tête à une Compagnie d'Assurance. Se serait-il contenté de grimacer, et de faire des contorsions à la Polichinelle, comme ces pantins des foires, qu'il nous aurait tout au plus quelque peu récriés.

Mais sa fureur ne s'est pas bornée aux gestes, il y a ajoutée les cris de pain et tout un vocabulaire d'injures, d'épithètes mal sonnantes qui lui semblent on ne peut plus familières.

Blagueux, sot, éréin, hypocrite, charlatan, tels sont les projectiles écumants qu'il nous a lancés à la suite dans son accès de délire.

Nous aurions subi l'effet de cette bordée d'insultes sans souiller, et peut-être aurions-nous pardonné à ce pauvre homme, qui est plus à plaindre qu'à critiquer en ce moment, dominé qu'il est par son ignorance et son orgueil. Mais la cause qui a motivé notre article est trop importante à nos yeux pour la laisser flétrir plus

longtemps par un écrivain qui mendie un peu de l'attention publique en faveur de sa piètre personne, par le fait qu'elle est protégée par un titre public, celui de député aux Communes.

Les meilleures thèses ont souvent de tristes avocats pour les exposer, et ce n'est pas un fait inusité que celui de transfuges, de Tartuffes politiques, allant s'abriter derrière les plus protecteurs d'un drapeau que tout le monde salue et vénère.

Le rédacteur de la Gazette de Sorel nous a donné ce spectacle, et nous avons cru de notre devoir de le chasser de ce poste qui n'appartient qu'à des patriotes sincères et dévoués à leur pays.

Qu'il nous en veuille, sa tirade d'injures sur notre compte est là pour l'attester.

Nous concevons qu'il est dur de se faire descendre aussi peu cérémonieusement du piédestal où l'on s'est juré, avec la perspective d'y établir un domicile permanent. Mais cette épreuve qui implique l'esprit de sacrifice, l'abnégation et le dévouement, était nécessaire pour juger de la sincérité et de la franchise d'opinions du nouveau régénérateur de sa province.

On peut dire aujourd'hui qu'elle a été décisive, et que le député de Richelieu n'est pas d'un fort poids dans la balance de la justice.

Aurait-il enduré avec patience son mal, qu'un certain nombre l'aurait pris en pitié dans son infortune, tandis que d'autres le croyant persécuté lui auraient offert leurs sympathies. Mais non, il s'est fâché tout rouge, au point que les conservateurs se sont défilés de la couleur.

Puis, quand arrivé au paroxysme de la colère, il est passé subitement du rouge au bleu foncé, les libéraux, ses amis, lui ont faussé compagnie.

De sorte qu'aujourd'hui il est en froid avec tout le monde, même avec ceux qui, comme nous, ne lui souhaitent que du bien.

Cependant rendons lui cette justice qu'au milieu de ses défauts, il lui est resté une vertu : la pudeur.

Exposé devant le public dans un état peu enviable, et voyant tomber le voile qui recouvrait ses calculs intéressés et son hypocrisie de convention en faveur de son Union, il a bien, il est vrai, posté et vociféré contre ses exécuteurs, sans toutefois souffler mot contre l'injustice du châtiment.

Plaider coupable indique du repentir ; mais laisser s'accomplir l'acte de la justice sans ouvrir la bouche, soit pour protester, soit pour approuver, est tout simplement de la grandeur d'âme.

On a vu des villes dans l'antiquité élever des statues équestres aux auteurs de semblables traits d'héroïsme, d'autres cités plus ingrates les ont condamnés à l'exil et aux galères.

Sorel n'aura que l'embarras du choix entre ces deux moyens termes, si jamais ses habitants veulent honorer la vertu et récompenser la modestie.

Un homme qui, accusé de tromper ses compatriotes à l'aide de la propagation d'une idée devant faire sa fortune politique et celle de son parti, ne vous répond que par des insultes, sans rien, toutefois, que vous ayez eu raison de l'avoir traité ainsi, a du bon, quoiqu'on en dise.

Aussi ne considérons-nous pas son cas comme encore désespéré. La guérison peut être lente, mais elle est à peu près assurée, quand bien même la bouche serait sale, la langue fourbue et les mains galeuses, si le cœur est encore bon.

Aux yeux de ses lecteurs et surtout de ses électeurs, M. Barthe fait beaucoup de bruit, dit beaucoup d'injures, c'est dans l'ordre, et le contraire serait une innovation qui lui nuirait et le ruinerait.

Intérieurement, cependant, nous sommes assurés qu'il porte le Franc-Parleur sur son cœur, et qu'il nous est reconnaissant du service que nous avons rendu au public, en le montrant tel qu'il était.

Pour notre part nous le tenons en haute estime en dépit de ses défauts, et lui souhaitons de former à l'avenir une union plus durable et mieux assortie que la première. Si à ce souhait bienveillant nous lui ajoutions le conseil de lire de temps à autre un chapitre sur le bon ton, la politesse ou l'éducation domestique, nous croirions lui rendre service.

Quelques douces d'eau froide fréquemment appliquées sur la nuque lui seraient de plus d'un grand soulagement et calmement bilieux.

Si on ne pouvait se procurer des bains d'orage il faudrait mettre alors la tête du patient sous la pompe, c'est du moins l'avis d'un excellent médecin qui prétend que le remède est souverain pour les échauffements et les emportements. Avec un pareil traitement on obtient des cures merveilleuses, et pourvu que le malade s'y prête, tout va comme par enchantement.

La recette ne coûte rien et nous la donnons de grand cœur.

Que le rédacteur de la Gazette de Sorel en fasse l'expérience, c'est roide pour le début, mais la science ne s'est enrichie qu'à force de sacrifices, et il sera le premier à nous remercier de l'avoir préservé

d'une maladie qui menace de devenir incurable.

S'il ne guérit pas, ce ne sera pas notre faute ; nous lui donnons le remède, à lui de s'en servir.

L'ouverture de l'Exposition du Centenaire à Philadelphie.

Philadelphie, 10.

On avait craint, dès le matin, que la pluie vint interrompre la cérémonie de l'inauguration, mais vers neuf heures le ciel s'éclaircit, le temps tourna au beau et devant ces symptômes encourageants les appréhensions disparurent.

Les portes de l'exposition s'ouvrirent à neuf heures et à partir de ce moment les différentes entrées furent littéralement assiégées par une foule immense. Les commissaires étrangers et les invités de distinction purent arriver à leur place sans trop de difficultés ; ils entrèrent par la porte principale, qui fut fermée au public jusqu'à midi.

La cérémonie commença à dix heures et quart précises ; un puissant orchestre fit entendre les airs nationaux des différents peuples. On calcula que cinquante mille personnes se trouvent à l'heure qu'il est sur le terrain de l'exposition et la foule encombre toujours les différentes entrées.

Le président est arrivé à dix heures et trente minutes ; les exercices ont commencé par une longue prière lue par le Rév. M. Simpson, évêque protestant.

Le chœur du centenaire de John J. Whittier suivit la prière, après quoi M. John Welch, président du bureau des finances de la commission du centenaire, présenta les édifices à la commission des Etats-Unis en prononçant le discours suivant :

M. le président et messieurs les membres de la commission du centenaire des Etats-Unis, en présence du gouvernement des Etats-Unis et des nombreux corps distingués qui nous entourent, et au nom du bureau des finances de la commission du centenaire, j'ai l'honneur de vous annoncer que sous votre surveillance et conformément aux plans que vous avez adoptés, nous avons construit des édifices appartenant aux Etats-Unis et réglé tous les arrangements nécessaires pour l'ouverture de l'exposition internationale.

Nous les livrons donc aujourd'hui à l'usage auquel ils sont destinés et nous nous déclarons prêts à faire les changements qui pourraient être jugés convenables. Nous livrons aussi les édifices appartenant à l'état de Pensylvanie et à la cité de Philadelphie, construits par nous à leurs frais, savoir : le « Memorial Hall », le Pavillon des Machines et le Pavillon de l'Agriculture.

A part les différents édifices dont je viens de parler, il y en a d'autres magnifiques et spacieux construits par les représentants des nations étrangères, par l'Etat et les particuliers, et qui tous sont consacrés à l'exposition.

Mesdames et Messieurs, si dans le passé nous avons rencontré des déceptions, des difficultés, des épreuves, le patriotisme les a fait disparaître, car chacun a compris qu'on ne pouvait faire trop grands sacrifices en l'honneur de ceux qui ont fait de notre pays une nation indépendante. Cette exposition, qui réunit toutes les nations du monde, tournera à l'avantage des arts de l'industrie et du bien-être général, et en apprenant aux peuples à mieux se connaître, elle les poussera à s'estimer et à s'aimer.

Les chœurs exécutèrent ensuite la cantate de Sidney Lanere, de la Georgie, après quoi eut lieu la présentation en forme de l'exposition au Président des Etats-Unis, par Joseph R. R. Hawley, président de la commission des Etats-Unis, qui s'exprima en ces termes :

M. le Président, Il y a cinq ans le Président des Etats-Unis déclara qu'il serait convenable que la fin du premier siècle de notre existence nationale soit marquée par une exposition qui montrerait le développement de notre industrie et de nos progrès artistiques, et en conséquence il fut décrété qu'une exposition universelle aurait lieu à Philadelphie, sous les auspices du gouvernement, en l'année 1876.

Pour mettre à effet les différentes lois relatives à l'exposition, on constitua la commission du centenaire des Etats-Unis, qui fut composée de deux commissaires de chaque état ou territoire, choisis par leurs gouvernements respectifs et nommés par le Président. Le congrès constitua aussi pour nous aider dans l'accomplissement de notre tâche le bureau des finances du Centenaire, qui s'est dignement acquitté de ses devoirs. La crise qui a affecté les finances et les industries du pays a rendu notre tâche plus difficile et j'espère que nous serons jugés d'après les résultats obtenus.

Le 4 juillet 1873, ces terrains furent destinés à l'usage auquel ils sont maintenant affectés ; le « Memorial Hall » fut commencé il y a vingt-un mois et les cent quatre-vingt autres édifices ont été cons-

truits dans les quinze derniers mois. Toutes les constructions faisant partie du plan de la commission sont terminées.

L'espace n'a pas permis de faire droit aux demandes de tous les exposants et on a fait des efforts énergiques pour que tous les départements soient prêts au temps indiqué.

Du consentement général, la « Ville de l'amour fraternel » a été choisie pour y tenir l'exposition. A quelques distances de nous, à la portée du regard, se trouve un édifice vénéré dans lequel s'est décidé l'avenir de la nation ; le « Memorial Hall » a été élevé pour rappeler le souvenir de cette maison où s'est réuni le premier congrès continental. Dans les limites actuelles de ce grand parc se trouvaient les demeures des patriotes éminents de cette époque où Washington et ceux qui ont travaillé avec lui à la cause de l'indépendance, ont reçu une hospitalité généreuse et d'utiles conseils. Vous avez observé la beauté sans égale de l'emplacement mis à notre disposition, et vous devez rendre justice à l'appui généreux donné à l'entreprise par l'Etat, la ville et ses citoyens. Au nom des Etats-Unis, vous avez envoyé des invitations cordiales aux gouvernements des autres nations, leur demandant de se faire représenter et de participer à l'exposition : vous savez avec quel empressement on vous a répondu, même des régions les plus éloignées. Les commissaires étrangers sont ici et vous verrez quels efforts ils ont déployés pour prendre part à cette lutte pacifique.

La commission espère fermement que durant cette année de fête, les citoyens de tous les Etats et sections, toutes les dénominations religieuses, de tous les partis, viendront sans distinction de classe, visiter la ville qui peut être considérée comme le berceau de nos libertés, afin d'étudier nos ressources et de constater le progrès que nous avons fait depuis cent ans.

Nous prions le Dieu de nos pères que le siècle prochain soit encore plus glorieux que le précédent, et nous souhaitons la bienvenue aux visiteurs étrangers amenés par le grand événement.

M. le Président, en vertu des lois du gouvernement et de l'usage suivi en pareille occasion, je vous présente, au nom de la commission du Centenaire des Etats-Unis, l'Exposition Universelle de 1876.

Le Président Grant remercia la commission de l'honneur qui lui était fait, et après avoir fait des souhaits pour le succès de l'Exposition, la déclara formellement ouverte.

Don Pedro est arrivé à 10 heures et demi : il a été escorté à son siège par le gén. Hawley. En se rendant à l'estrade le gén. Sheridan fut vivement applaudi ; il était suivi de l'Hon. J. G. Blaine, du sénateur Jones, du Nevada, et de Wm. Jones.

Le président est entré à 10.55 heures dans le « Memorial Hall », et il a été conduit au siège qui lui avait été réservé. Le gouverneur Hortranf, le général Hawley et l'Hon. D. J. Morrill se sont assis à sa gauche et M. Welsh, Goshom à sa droite.

Le cantate de Wagner a été exécuté à 10 heures, par un nombreux orchestre, dirigé par Thomas. L'Evêque Simpson fit ensuite la prière ; grand nombre de personnes présentes l'ont écoutée debout et la tête découverte.

On calcula que vers midi au moins cent mille personnes se trouvaient en face de la grande estrade.

Le cantate de Whittier a produit un grand effet et a été vivement applaudie. Les autres morceaux de musique ont obtenu un succès égal.

Tous les orateurs furent écoutés avec attention et chaleureusement applaudis ; le discours du président fut vivement acclamé ; l'empereur du Brésil s'est levé de son siège, et s'est joint à la démonstration en agitant son chapeau.

A midi, au signal donné par le général Hawley, le pavillon américain fut hissé sur l'aile principale, les cloches se mirent en branle et un salut de cent coups de canons a été tiré. Les commissaires se rendirent ensuite dans l'aile du centre et se placèrent devant leurs départements respectifs, après quoi le président et les invités du jour traversèrent l'édifice principal et se rendirent dans le département des machines, où le président, aidé de Don Pedro, mit en mouvement la grande machine à vapeur qui fait fonctionner toutes les machines. Cette formalité termine le programme du jour.

La vaccination.

La variole ne compte guère que douze siècles d'existence. Inconnue des Grecs et des Romains, elle nous vient d'Italie. Apportée en Espagne par les Maures, elle ne tarda pas à envahir les Gaules et l'Italie. La première mention en est faite en 570. Grégoire de Tours est le second écrivain qui en parle ; il donne une description de l'épidémie qui fit des ravages terribles en 580. Il perdit lui-même deux enfants. Dagobert et Clodobert, fils de Chilpéric, en moururent.

Les historiens sont muets sur la variole

pendant deux siècles ; et c'est vers 742, lorsque les Sarrasins envahirent l'Espagne et la Gaule narbonnaise, que le fléau revint à leur suite ; elle disparut encore, pour revenir avec les croisades, puis s'accéléra définitivement en Europe au quatorzième siècle. Les Européens, à leur tour, la portèrent en Amérique. Voilà donc une maladie qui a fait son tour du monde.

Les épidémies de variole ayant été assez nombreuses au dix-septième siècle, on chercha les moyens de la combattre ; c'est alors qu'est née l'inoculation. Elle consistait à introduire sous l'épiderme une gouttelette de pus pris à une pustule variolique. On communiquait ainsi une variole bénigne, et dans les circonstances favorables. L'inoculation était pratiquée de temps immémorial en Chine et dans les Indes ; de l'Angleterre elle parvint en France, où elle trouva des obstacles à se faire accepter.

Le 27 août 1774, la cour était à Versailles, et le roi Louis XV se plaignait de fièvre, de courbature. Quelques jours après, une variole influente se manifestait et se terminait le 10 mai par la mort du monarque.

La panique s'empara des grands personnages de la cour, et l'inoculation fut pratiquée sur les membres de la famille royale au château de Marly.

Vingt-quatre années après, une autre découverte devait renverser les inoculations. Chargé des inoculations dans les campagnes de Berkely, Jenner avait remarqué que, chez un certain nombre de personnes, elles échoaient complètement, et apprit, par l'opinion publique, qu'une tradition populaire considérait comme préservés de la variole toutes les personnes qui, en trayant les vaches affectées du cowpox, avaient contracté les pustules de cette maladie. Ce fut pour lui un trait de lumière ; il en conclut que ces pustules étaient un véritable préservatif de la variole. En deux années, la découverte de Jenner se répandit partout, et en 1800 la vaccination était pour la première fois pratiquée en France. Bientôt elle fut générale.

Jenner avait annoncé, et on crut avec lui et après lui, que la vaccination aurait une immunité absolue. Il faut revenir de cette opinion, admettre que la vaccination ne préserve d'une manière certaine et générale que pendant un temps qu'on peut fixer à environ quinze années.

Maintenant, est-il établi que le virus (vaccin) dégénère ? ce qui serait conforme aux lois ordinaires de la nature ; si le virus dégénère, il faut le régénérer ; il faut aller reprendre à sa source aussi souvent que possible, il faut demander à la vache son cowpox spontané, et non pas son cowpox factice inoculé, et il ne faut pas faire comme on a fait en 1870, où le vaccin humain faisait défaut, faire appel au vaccin cultivé des génisses qui ne sont pas lactières ou de jeunes taureaux.

Quand on rencontre une vache ayant un cowpox spontané, qu'on en profite, qu'on pratique la vaccination de bras à bras, avec le vaccin d'enfant pris du sixième ou septième jour ; qu'on ne vaccine pas les enfants avant le quatrième ou le cinquième mois ; on agira ainsi dans les conditions les plus avantageuses. Si des accidents se sont produits, c'est parce qu'on s'est écarté de ces règles, qu'on a fait de mauvais choix, qu'on a mal opéré, par exemple, en demandant à la pustule son sang et non son virus seul.

La vaccine, comme toutes les bonnes choses, a eu ses détracteurs. On est venu l'accuser de déplacer la mortalité en favorisant d'autres maladies, la scarlatine, la rougeole ; arguments spécieux qui ne reposent sur aucune donnée certaine. La vaccine ne faisait-elle que reculer ou déplacer la mortalité, que prévenir les cicatrices de la variole, les ophtalmies, que faire vivre jusqu'à l'âge adulte ceux que la variole enlèverait dès l'enfance, elle aurait déjà rendu un assez grand service à l'humanité.

De reste en considérant l'état sanitaire général dans notre pays, on ne trouve aucune raison de s'alarmer et de croire à une augmentation d'épidémies de varioles.

Parents, vaccinez donc vos enfants avec soin et avec confiance.—Minerve.

BAZAR !

Lundi, le 15 courant, et les jours suivants, les Dames de Charité tiendront leur bazar annuel, au profit des vieilles et des infirmes de l'Asile de la Providence, dans la salle de l'Orphelinat, coin des rues St. Denis et Mignonne. Les grands encouragements qui ont toujours été donnés par la sympathie des citoyens envers cet établissement, suffisent aux Dames qui le dirigent, pour espérer que leur zèle sera, cette fois encore, couronné d'un brillant succès. En conséquence, elles invitent leurs amis et le public charitable à leur accorder leur bienveillant concours pour remplir, en union, ce devoir de la charité, et procurer à cette institution le moyen de pourvoir aux plus pressantes nécessités de ses pauvres. Elle prie, de plus, les personnes qui désirent contribuer à l'ornement

des tables, de déposer au plus tôt à la Providence les objets qu'elles destinent à cet effet, et les assurent que leurs moindres offrandes sera reçue avec reconnaissance.



Société St. Jean-Baptiste DE MONTREAL.

SECTION DES NOUVEAUTES.

Il y aura une assemblée générale et annuelle lundi, le 15 courant, à huit heures P. M. Tous les marchands de nouveautés en gros et en détail sont spécialement priés de se rendre à la salle Nelson, No 505 rue Craig, pour procéder à l'élection des nouveaux officiers de la susdite association.

Par ordre de L. E. BRACHAMP, Prés., F. X. LECALVIER, Sec.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné, seront reçues à ce Bureau

Jusqu'au 25 du courant inclusivement, pour la confection et la pose de portes et de volets de fer à la maison connue sous le nom de magasin militaire, rue Ste. Anne, Québec.

Le devis de l'ouvrage sera visible à ce Bureau, tous les jours entre 10 h. A. M. et 4 h. P. M. Les soumissions devront être endossées :

« Soumission pour portes et volets de fer. » Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, S. LESAGE, Asst.-Commissaire.

Dépt. de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 11 Mai 1876.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné, seront reçues à ce Bureau

Jusqu'au 13 du courant inclusivement, pour la construction d'un second étage à l'aile de la Maison Workman, rue St. Gabriel, Montréal.

Le devis descriptif et les plans de l'ouvrage, seront visibles à ce Bureau et dans une des chambres de la maison sus-nommée, tous les jours entre 10 h. A. M. et 4 h. P. M. Les soumissions devront être endossées :

« Soumissions pour la Maison Workman. » Le département ne sera pas tenu d'accepter aucune des soumissions.

Par ordre, S. LESAGE, Asst.-Commissaire.

Dépt. de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 1er Mai 1876.

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 & 1875

CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dans l'affaire de GILBERT LAUZON & GEORGE BERTRAND, commerçants de chaussures, des cités et District de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société, sous les noms et raison sociale de LAUZON & BERTRAND.

Vendredi, le deuxième jour de Juin prochain, les soumissionnaires demanderont à la dite Cour, leur décharge en vertu des dits actes.

Par LAUZON & BERTRAND, LAREAU & LEBEUF, Procureurs des Faillites.

Montreal, 27 avril 1876.

Province de Québec, No 1497, District de Montréal, COUR SUPERIEURE

Dame MARIE G. ROBINCHAUD, Demanderesse,

vs. CÉSaire CHARBONNEAU, Défendeur,

et Messieurs DOUTRE, DOUTRE ROUIDOUX & HUTCHISON, Distraints.

Le deuxième jour de Mai courant, à dix heures de l'après-midi, au domicile du dit Défendeur, No. 55, rue Roy, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens meubles et effets du dit Défendeur, consistant en tapis, chaises, tables, etc.

JOS. BOUCHER, H. C. S.

No. 1719. CANADA: Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

Dame LUCIE HISSONNETTE, de la cité et du District de Montréal, épouse commune ou biens d'EUSEBE MARTIN, Menuisier du m. me lieu, dument autorisée à ester en justice.

vs. Le dit EUSEBE MARTIN, son époux, Demanderesse.

Une action en séparation de biens a été intentée par la Demanderesse contre le Défendeur.

Montreal, 21 Avril 1876. PREVOST & PRÉFONTAINE, Avocats de la Demanderesse.

Conditions d'Admission

L'Institut National des Beaux-Arts, Science, Arts et Metiers et Industrie.

75, Rue St. Jacques.

EXTRAITS DES REGLEMENTS.

Pour être admis aux cours de l'Institut National des Beaux-Arts, etc., soit le soir, soit le jour, tout aspirant est tenu de se faire présenter au Principal de l'établissement par ses parents, ou, à défaut, par un protecteur; ou bien de présenter un écrit signé par eux, (à moins que le sujet ne soit le propre directeur de ses affaires), constatant son désir de suivre sérieusement les études par lesquelles il doit passer, et de se conformer au règlement disciplinaire de l'Institut.

Il ne sera admis d'être au-dessous de 15 ans qu'autant que ceux-ci joudront à un vrai talent naturel; pour les branches qui l'auront cultivé l'assiduité aux cours et la docilité aux ordres qui leur seront donnés.

Quant à l'admission au nombre exceptionnel et restreint d'élèves destinés à suivre les cours soit à fait pratiques des beaux-arts tous les jours de la semaine depuis 8 heures a. m. jusqu'à 6 heures p. m., l'aspirant, pour être reçu, devra préalablement faire un essai de quinze jours aux classes du soir et au grand cours de l'après-midi du samedi.

A l'entrée au cours d'état l'élève subira un premier examen à l'effet de constater si ses aptitudes sont suffisantes même pour l'enter l'essai.

Les réceptions ont lieu chaque jour de 12 heures a. m. à 1 heure p. m., et le soir de 7 à 10 heures.

CHABERT, Principal.

GRANDE DECOUVERTE

PEINTURE GLACÉE

PAR A. A. WILSON.

Breveté 8 Juin 1875.

J'attire respectueusement votre attention sur l'article ci-dessus, et je suis heureux de vous annoncer que je suis maintenant le seul inventeur de cette peinture et suis prêt à fournir cette composition en quantité nécessaire au commerce.

Ma peinture peut être employée aux toiles ou soit aux côtés des bâties, aux ouvrages neufs ou vieux, au zinc, ferblanc, tôle, ardoise, toile, papier, etc., etc.

Elle remplit toutes les petites fissures du bardan, et nourrit le bois, c'est-à-dire qu'elle n'a pas le même effet du goudron.

Le goudron fend le bois et cause des gouttières aux ouvertures; elle peut être employée à la brique et à la pierre parce qu'elle a la propriété d'empêcher la gelée de pénétrer et de décolorer les plafonds et murs; elle n'a pas d'égale par la durée, et il est reconnu que cette qualité de peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte 125 0/10 meilleur marché qu'ailleurs; elle couvre 250 pieds par gallon sur le ferblanc et 125 pieds sur le bois.

Secau de 5 Gallons..... \$4.00

10 do 7.50

20 do 14.00

40 do 25.00

Ciment 5 Centins la livre.

J'on manufacture de différentes couleurs, telles que ardoise rouge, bruno, jaune, etc.

Si les barils ou seaux sont rapportés on remettra la valeur en argent.

Je tiens aussi un grand assortiment d'autres peintures et huiles, vendues 10 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs.

Toute préparation qui ne portera pas la marque suivante sera réputée contrefaite :

A WILSON MONTREAL

283 et 285, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

Toutes personnes qui manufactureront cette peinture seront passibles de la pénalité de la loi, et je donnerai \$ à la personne qui m'en informera.

N. B.—Agent pour les peules doubles, vendus à 10 p. 100 meilleur marché qu'ailleurs.

Pointe aux Trembles, Juillet 1875.

M. A. A. WILSON, Montréal.

Monsieur.—Ayant acheté de vous de la Peinture Glacée, et m'étant assuré par moi-même qu'elle est telle que représentée dans vos circulaires, je prends plaisir à la recommander pour toute de toutes bâties, granges, palissades, ainsi que pour servir de colle dans les mortaises des bâties.

J'ai l'honneur d'être Monsieur, Capt. J. BTE. MORIN, A. A. WILSON.

E. H. McLEISH, Agent.

CANADA, Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Montréal.

DAME PAULINE DREYFUS, de la Cité et du District de Montréal, épouse de Zachariah AUERBACH, du même lieu, Marchand, dument autorisée à ester en justice.

vs. Le dit ZACHARIAH AUERBACH, Demanderesse.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

KERR & CARTER, Avocats de la Demanderesse.

Montreal, 12 Avril 1876.

COUR SUPERIEURE. PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

Dame VICTOIRE LALONGE de la Cité et du District de Montréal, épouse de ANTOINE RICHARD, entrepreneur, du même lieu, dument autorisée à ester en justice.

vs. Le dit ANTOINE RICHARD, Demanderesse.

Une action en séparation de biens a été intentée par la Demanderesse contre le Défendeur.

Montreal, 8 Avril 1876. LORANGER LORANGER & PELLETIER, Avocats de la Demanderesse.

Depuis trente trois ans le sirop de gomme d'épinette composé est employé par les Sœurs de la Providence et avec un plein succès, dans les rhumes, les bronchites, les toux, l'asthme, etc.

ANNONCES



HOUURAH POUR LE CENTENAIRE!

Exposition Universelle DE 1876

Centieme Anniversaire de l'Independance Americaine.

BILLETS DE VOYAGE POUR PHILADELPHIE

Aller et Retour POUR \$22.00 SEULEMENT

(Argent Americain ou son équivalent)

Choix de 15 Routes différentes

OU BUREAU de la Compagnie de Chemin de Fer VERMONT CENTRAL

COMMENCANT le 1er MAI et durant jusqu'au 1er Novembre, 1876.

Les Billets sont bons pour 30 jours.

Jusqu'à ce que les avantages ci-dessus prennent effet à leur date indiquée, cette ligne offre au public les

Taux Réduits suivants :

A New York et Retour - - \$20.00

A Philadelphie et Retour - - \$25.00

(Argent américain ou l'équivalent)

BILLETS BONS POUR 30 JOURS. Choix des Routes.

On peut se procurer d'avance, au bureau de la Cie, des lits de charrs-dortoirs.

Toutes informations au sujet du contenu de cette annonce, vous seront cordialement données si vous n'oubliez pas de vous adresser au

No. 136, Rue St Jacques, MONTREAL.

F. PICARD, Agent des Billets.

L. MILLIS, Sur. Gen. du Traffic.

W. CUMMINGS, Agent General des Passagers.

LIGNE DIRECTE entre BOSTON ET MONTREAL.

Route la plus directe par la ligne du Central Vermont.

ARRANGEMENTS D'HIVER, COMMENCANT LE 22 NOV. 1875.

L'EXPRESS DE JOUR part de Montréal à 9.05 hrs. a. m., arrivant à Boston via Lowell à 9.45 hrs. p. m.

TRAIN pour Waterloo de Montréal à 2.45 hrs. p. m.

EXPRESS DE NUIT de Montréal à 2.45 hrs. p. m., pour Boston via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; aussi pour New York via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 7.15 hrs. a. m. et à New-York via Troy à 7.00 hrs. d. m., et via Springfield à 12.30 p. m.

TRAINS POUR LE NORD et L'OUEST

EXPRESS DE JOUR de Boston via Lowell à 8 hrs. a. m., de Troy, à 7.30 hrs. a. m., arrivant à Montréal à 9.20 hrs. p. m.

EXPRESS-Quitté Troy, N. Y., à 8.30 a. m. arrivant à Montréal à 7.00 p. m. Ce train se relie à Troy avec le Fast Mail Train, quittant New-York à 4 heures du m. matin.

EXPRESS DE NUIT de Boston à 6 hrs. p. m. via Lowell et New-York à 3 heures p. m., via Springfield, et via Troy à 4.00 p. m., arrivant à Montréal à 9.00 hrs. a. m.

Les charrs-dortoirs Pullman sont attachés au train express de nuit entre Montréal et Boston et Montréal et Springfield, et des charrs-dortoirs de Wagner entre St. Albans et Troy.

Des charrs salons de Pullman sur les trains express de jour entre Montréal et Boston.

Pour les billets et conditions de fret, s'adresser au bureau du Central Vermont, 136, Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surint. Genl.

30 Novembre 1875.

AVIS SPECIA!

Trajet de Montréal à New-York en 15 heures.

Le et après LUNDI, le 22 Nov. 1875, le CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL

Expédiera un Train d'Express Rapide entre Montreal et New York,

Quitte Montréal à 2.15 hrs. p. m. et arrive à New York à 7 hrs. p. m. le m. m. jour sans aucun changement de char.

Pour les billets et des informations complètes, les passagers sont priés de s'adresser au bureau de la Compagnie

No. 138 Rue St. Jacques, Vis-à-vis le "St. Lawrence Hall," à une porte à l'ouest du Bureau de Poste.

F. PICARD, Agent des billets.

L. MILLIS, Surint. Genl. pour le comm.

4 Juin 1875.

CÉLÈBRE CORDIAL CARMINATIF



CONTRE LA Douleur de la Dentition des Enfants.

Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, Perle de Sommeil, et toutes les maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

Il est doux pour l'enfant et donne le repos à la mère.

Très facile à administrer et sûr dans ses effets. Il ne dérange pas la santé de l'enfant.

Son usage rend les enfants forts et robustes. L'opium force le sommeil mais le Cordial produit un sommeil naturel.

AVIS.—Soyez sur vos gardes contre le vendeur qui prétend avoir une préparation aussi efficace; s'il ne l'a pas, allez ailleurs ou envoyez directement chez nous.

Préparé seulement par DEVINS & BOLTON

Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice, Montréal.

En vente chez tous les Pharmaciens, et chez J. Hudon & Cie; T. Fiffin & Cie; John Elliott; Gouche & Tellouze; Sénéchal, Cudde & Cie; Villeneuve & Lavoie; P. Joly & Cie; et J. T. Lefrançois.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Le remède le plus efficace pour la destruction des Vers qui sont encore communs sur

LES PASTILLES À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Admises et recommandées par la Faculté Médicale comme spécifique pour tous les cas de vers intestinaux.

ON N'AURA PLUS DE CHEVEUX GRIS.

RENOVATEUR PARISIEN

DE LUBIN

Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente Préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la te et le propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gêne pas la peau ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins cher que tout autre Préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts., ou six bouteilles pour \$2.50. Entrepôt Général, à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice.

Et chez Lyman, Clark & Co., Kerry, Watson & Co., Campbell & Co., W. & D. Yullo, H. H. Gray, Fleuret & Cie, et E. E. Médard, Montréal.

VIN de QUININE

DE LUBIN

Article de Toilette indispensable pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente Préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la te et le propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gêne pas la peau ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins cher que tout autre Préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade.

En vente chez tous les Pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts., ou six bouteilles pour \$2.50. Entrepôt Général, à Montréal, chez

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Voisins du Palais de Justice.

Et chez Lyman, Clark & Co., Kerry, Watson & Co., Campbell & Co., W. & D. Yullo, H. H. Gray, Fleuret & Cie, et E. E. Médard, Montréal.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Sous les nom et raison de

BENARD, BASTIEN & CIE.

MARCHANDS DE Bois de Sciage et de Charpente

LES soussignés ont formé une société sous les nom et raison sociale de

BENARD, BASTIEN & CIE.,

et continueront le commerce de Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., etc., etc.

qui est des mieux choisis, et des prix qui ont été extr. mement réduits.

F. BENARD, BENOIT BASTIEN, C. VILLENEUVE.

Montreal, 10 Mars 1876.

A VENDRE CE BUREAU :

BLANCS DE LICENCES

POUR LA CAMPAGNE

Blancs de Licence pour Auberge

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie

Blancs de Licence pour Epicierie



RECOLTE DU QUINQUINA.

« Comme on peut en avoir une idée par la gravure ci-haut, l'on dépouille l'arbre de son écorce, on l'abat tout à coups de hache, un peu au-dessus de sa racine, en ayant soin pour ne rien perdre, de mettre à nu le point que l'on doit attaquer, on a aussi l'habitude de creuser un peu la terre à son pourtour afin que la décoloration soit plus complète. Lorsque enfin l'arbre est abattu et que les branches qui pourraient gêner ont été retranchées, on fait tomber le périderme en le frappant avec un maillet de bois ou le dos d'une hache. Alors l'écorce est mise à nu et nettoyée à l'aide d'une brosse. L'écorce des branches se sépare comme celle du tronc, au moyen d'un couteau ordinaire.

« Une fois séchées, les écorces sont emportées au camp du majordome, qui les examine, rejette celle du mauvais aloi qu'on y a pu mêler, fait subir quelquefois aux bonnes écorces une seconde dessiccation, les réunit en bottes à peu près égales, qui sont cousues dans du gros canevas de laine apportés à cet effet. Ces sortes de ballots sont aussitôt transportés à la ville où se trouve le dépôt, soit par les hommes qui coupent les Quinquinas, soit par des ânes ou des mulets. Là on enlève l'enveloppe en canevas et on la remplace par du cuir frais. Il est quelquefois revêtu d'une seconde enveloppe de grosse toile.

En pharmacie et dans le commerce, les Quinquinas sont divisés en rouge, jaune orange, gris et blancs. Beaucoup de médecins admirent et se servent des deux premières sortes; le rouge comme tonique fortifiant, en raison de sa richesse en tanin; le jaune comme fébrifuge, parce que les alcaloïdes (quinquino et cinchonino) s'y trouvent en plus fortes proportions.

Nous devons ajouter que le VIN de QUININE CAMPBELL, qui est un tonique si agréable, possède les vertus et qualités de ces deux sortes de Quinquina, qui de plus sont combin

